



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 10 Juillet 2020

Convocation du 30 Juin 2020

L'an deux mil vingt, et le dix juillet, à sept heures, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Mouen, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

**Présents** : Mme LEDRAMP-DENIS Marie, M GODEFROY Bruno, Mme TILLARD Clémentine, M LESAUVAGE Alain, M PAGNY Yann, Mme CHEREL Céline, M RICHARD Julien, Mme DURANT Morgane, M VAUQUELIN Cédric, Mme PELEGRI Marie-José, Mme HUBERT Séverine, M RUEL Denis

**Pouvoirs** : M PERON Vincent à M LEREVEREND Benoît  
M BRIERE Bastien à M GODEFROY Bruno

**Absents excusés** : M MARIE Bruno, Mme PINGEON Sophie

**Absents** : Mme LECLERC Corinne, Mme CONSTANT Aurélie

Secrétaire de séance : Marie Le DRAMP-DENIS

Le compte rendu de la séance du 29 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### DÉLIBÉRATIONS

#### ► Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le 27 Septembre 2020. Pour ce faire, il est nécessaire de constituer un collège électoral composé de grands électeurs. Ces derniers sont des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux.

Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale déterminée par le recensement. En ce qui concerne Mouen, 5 délégués et 3 suppléants qui doivent être élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne. Les candidatures des délégués et des suppléants doivent être présentées sur une même liste sans distinction, paritaire avec alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le bureau électoral présidé par le Maire, constitué des deux conseillers municipaux les plus âgés Monsieur LESAUVAGE Alain, Madame PELEGRI Marie-José et des deux conseillers municipaux les plus jeunes Monsieur RICHARD Julien et Madame TILLARD Clémentine a été installé.

Monsieur le Maire propose la liste suivante intitulée « Les Mouennais » :

- LEREVEREND Benoit
- LE DRAMP-DENIS Marie
- GODEFROY Bruno
- DURANT Morgane
- VAUQUELIN Cédric
- TILLARD Clémentine
- LESAUVAGE Alain
- PELEGRI Marie-José

Aucune autre liste n'est présentée.

Après le vote à bulletin secret, Madame LE DRAMP-DENIS donne lecture des résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

La liste « Les Mouennais » présentée par Monsieur LEREVEREND, Maire, est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 7 h 21 minutes.